

## Éditorial

Philippe GOUET  
Président de l'URPS MKL  
Centre-Val de Loire

## Dossier Maître de stage : Une réussite

## Prenez date

Route du Rhum 2018

## Infos

Les Communautés Professionnelles  
Territoriales de Santé (CPTS)

## Salon

Salon REEDUCA 2018 Paris

## ROR

Répertoire Opérationnel des  
Ressources

## SPS

Soins aux professionnels de santé

## MSP

Place des Non Professionnels de  
Santé dans les MSP

## URPS MKL Centre-Val de Loire

Président : Philippe GOUET  
mobile : 06 08 21 35 80  
e.mail : [pgouet002@cegetel.rss.fr](mailto:pgouet002@cegetel.rss.fr)

## Siège social :

122 bis, Faubourg Saint-Jean  
45000 ORLÉANS

# Maitre de stage une réussite !

PAGE 2





## PHILIPPE GOUET

Président de l'URPS MKL  
Centre-Val de Loire

### ZONAGE MK

L'ARS doit prochainement publier le nouveau zonage MK de notre région issu des négociations de l'avenant 5 entre les syndicats nationaux représentatifs, la DRESS et la CNAMTS. Une nouvelle méthodologie actualisée et renouée utilisant des marqueurs plus performants et plus adaptés au terrain a permis d'établir un zonage plus précis pour 3 ans. La région Centre-Val de Loire ne comporte aucune zone très dotée ou sur dotée. Après consultation de votre URPS, et une présentation en CPR nous avons réalisé quelques modifications très limitées.

Notre région compte 34,7 % de sa population en zones très sous-dotées et 11,8% en zones sous-dotées soit 45,5 % pouvant bénéficier des aides financières contre 12,8 % au niveau national.

3 nouveaux contrats incitatifs sont créés. Ils encouragent tout particulièrement l'installation des MK en zones sous-dotées et très sous-dotées via une forte revalorisation des aides incitatives à l'installation.

### PROTÈGE TON DOS

La campagne de prévention primaire chez les enfants de 8 à 12 ans « Protège ton dos » a permis pendant les 4 ateliers en mai et juin de dépister plus de 400 enfants dans notre région. Une grande majorité des ces enfants présentait des troubles de la posture en position assise que nous avons pu corriger.

Des conseils pour le port du cartable et l'utilisation des bonnes pratiques de l'utilisation du rachis ont été indiqués.

Quelques scolioles ont été dépistées et adressées avec le bilan spécifique vers les médecins traitants.

Nous remercions vivement nos consœurs et confrères qui se sont investis dans cette campagne qui a fait l'objet d'un soutien médiatique important nous permettant de promouvoir notre profession.

Merci également à l'Assurance Maladie de la région pour son aide logistique et son soutien.

Nous essayerons de pérenniser cette action en 2019. Nous sommes en attente des décisions retenues par la CNAMTS sur le sujet de prévention primaire du rachis chez les enfants et des modalités qui seront choisies.

### FORMATION AUX GESTES D'URGENCE

Nous souhaitons mettre en place prochainement une formation aux gestes d'urgence vitale au cabinet et au domicile du patient. Une perte de conscience, un malaise, un arrêt cardiorespiratoire, une suspicion d'AVC, savoir transmettre les éléments médicaux au médecin régulateur du SAMU : la formation doit permettre au MK de s'approprier les moyens simples face à une urgence.

Nous nous devons comme professionnels de santé d'optimiser notre prise en charge de l'urgence vitale et de nous inclure dans la chaîne de survie.

Cette formation de 7 heures essentiellement pratique avec training sera prise en charge par votre URPS. Du nourrisson à l'adulte, les diverses situations évolutives seront abordées.

Nous vous informerons en début d'année prochaine des modalités de cette formation, mais vous pouvez déjà nous contacter par mail [pgouet002@cegetel.rss.fr](mailto:pgouet002@cegetel.rss.fr) pour vous préinscrire.

Bien confraternellement à tous.

# Dossier

## Maître de stage Le succès d'une formation

Dès 2014, les élus de l'URPS MKL Centre-Val de Loire réfléchissent et décident : les masseurs-kinésithérapeutes qui se forment aux connaissances pédagogiques et administratives puis encadrent les étudiants kinés en stage libéral au sein de leur cabinet doivent être indemnisés : une des toutes premières dans ce domaine au niveau national !

La formation pédagogique, novatrice et de qualité, est assurée par les enseignants de l'IRFMK d'Orléans... à la charge des professionnels.

### Les chiffres prouvent le succès :

- en 2015 - 2016, 24 maîtres de stages ont encadrés 101 étudiants.
- en 2016 - 2017, 38 maîtres de stages ont encadrés 140 étudiants.

Les chiffres de l'année en cours sont déjà en augmentation.

Un maître de stage touche 150€ pour encadrer un stagiaire quelle que soit la durée du stage : il faut vraiment avoir l'envie de transmettre son expérience professionnelle et avoir un vrai sens pédagogique pour se lancer dans cette aventure passionnante. Pas pour faire fortune !!!

Un des buts de cette formation est de stabiliser les étudiants sur le territoire où ils ont effectué leurs stages ; et ainsi lutter contre la désertification médicale. Aussi, si des acteurs publics (département, région, ARS, CPAM...) veulent s'associer à cette réussite en participant financièrement, cela permettrait de pérenniser cette technique de formation. Qu'il se fasse connaître pour le plus grand bien de nos finances.

C'est une réussite totale ! Unissons tous nos efforts pour l'améliorer et la pérenniser... pour élever encore le niveau de formation de nos étudiants.

L'URPS MKL Centre-Val de Loire remercie tous les acteurs qui ont participé à ce programme : les enseignants de l'IRFMK, les kinés libéraux qui se sont formés et qui encadrent, et les étudiants toujours sympathiques et travailleurs qui apprennent, apprennent, apprennent... et bientôt tous les nouveaux acteurs qui vont, j'en suis sûr, nous rejoindre pour soutenir cette formidable action.

**Michel GIRARD**

**Prenez date !**

# Route du Rhum 2018

**“ C’est la mer qui prend l’homme... ”**

En novembre 2018, 2 événements vont se dérouler : l’action « **Le Mois Sans Tabac** » et la **40<sup>ème</sup> Route du Rhum** (Départ le 04 novembre). Laurent Jubert, masseur-kinésithérapeute spécialisé en respiratoire, tabacologue et ingénieur en promotion de la santé va prendre le départ de cette course si médiatique, à bord d’une goélette en acier nommée *Renaissance* de 16 mètres de long qui a 40 ans... comme la course du Rhum (5700 km de course en ligne droite).

## Mais pourquoi cette folle aventure ?

Pour promouvoir et faire évoluer le concept de « Prévention Respiratoire » en communiquant sur ces solutions innovantes auprès des jeunes, des fumeurs et des malades respiratoires (BPCO, asthme, mucoviscidose...). Quelques chiffres en France : ces pathologies touchent 7 millions de patients. Le tabac tue 66.000 français/an et 48.000 décès sont dus à une mauvaise qualité de l’air. Une aventure nommée « Le Souffle Court ».

## Pour quel objectif ?

Faire passer chaque jour des messages de prévention de santé postés par les membres de l’équipe de Laurent Jubert et remettre en lumière la place prépondérante des masseurs-kinésithérapeutes.

## Avec quels moyens ?

A bord du bateau, un film sera tourné tous les jours et envoyé sur Internet avec des messages pour parler du « Mois sans Tabac ». Au départ, le mât du voilier fumera telle une cigarette et cessera pendant la course pour symboliser l’arrêt du tabac chez un fumeur.

## Qui est le skipper ?

Laurent Jubert, 41 ans, père de 6 enfants, amateur de voile et d’océan s’entraîne depuis plusieurs mois (muscultation, gestion du sommeil...). Ses qualités pour réussir : ses valeurs de combat en équipe, de persévérance et d’humilité.

## Dans quel but ?

Arriver dernier pour rester en mer tout le mois de novembre et ainsi avoir une large couverture médiatique.



## Comment suivre et soutenir son aventure ?

- en relayant l’info sur les réseaux sociaux : sur Facebook et Twitter @lesoufflecourt,
- en envoyant des mailings à vos amis pour qu’ils puissent aussi suivre et liker l’aventure en direct,
- en apposant une affiche dans vos cabinets pour informer vos patients,
- en devenant une ambassadrice ou un ambassadeur de ce projet !

## Tout cela a un coût. Lequel ?

Il faut pour boucler financièrement l’aventure du « Souffle Court » un budget de 420 000€.

Pour devenir mécènes, vous pouvez apporter votre participation financière même modeste via la Crowdfunding sur les liens suivants :

- [www.urlz.fr/6R8i](http://www.urlz.fr/6R8i)
- [www.helloasso.com/associations/l-espace-du-souffle/collectes/l-espace-du-souffle-court-la-route-du-rhum-2018](http://www.helloasso.com/associations/l-espace-du-souffle/collectes/l-espace-du-souffle-court-la-route-du-rhum-2018)

L’ espace du Souffle étant reconnue d’intérêt général, la déduction fiscale est de 66% pour le don.

En 2017, l’URPS MKL CVdL avait déjà soutenu la campagne « Le Mois Sans Tabac ». Cette année, elle récidive au travers de ce magnifique défi physique et sportif bénéficiant d’une forte couverture médiatique.

Bon vent à notre confrère Laurent Jubert

« C’est la mer qui l’a pris ... et le Souffle aussi »

Retrouvez l’interview complète du skipper Laurent Jubert sur [www.urpsmkl-centrevaldeloire.fr](http://www.urpsmkl-centrevaldeloire.fr)

## Infos

# Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Les CPTS, inscrites dans la loi de Modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, visent à améliorer les conditions d’exercice des professionnels de santé libéraux, à faciliter la coordination des soins ambulatoires et à favoriser ainsi l’attractivité des territoires.

Elles sont constituées de l’ensemble des acteurs de santé (professionnels de santé de ville, qu’ils exercent à titre libéral ou salarié ; des établissements de santé, des acteurs de la prévention ou promotion de la santé, des

établissements et services médico-sociaux, sociaux...) qui souhaitent se coordonner sur un territoire, pour répondre à un ou plusieurs besoins en santé de la population qu’ils ont identifiés (ex : diabète, BPCO, sevrage tabagique, vaccinations, organisation des soins non programmés ...).

**Le projet de santé est un pré-requis à la contractualisation entre les professionnels et l’ARS.** Dans ce cas, l’ARS Centre-Val de Loire apporte des financements ponctuels à hauteur de 50000€ par an sur le FIR et le Conseil Régional

une subvention de 20000€, en une seule fois, pour aider au démarrage des CPTS.

Actuellement, en région Centre-Val de Loire, 18 CPTS ont déjà été créées dont 8 ont signé un Contrat Territorial de Santé avec l’ARS.

L’URPS ML de notre région s’est particulièrement investie dans la cartographie des territoires pour la création des CPTS avec le soutien constant de la Fédération des URPS (créée en 2012 et regroupant les 10 professions de santé, particularité unique en France).

# Salon Rééduca 2018

Les représentants de l'URPS MKL Centre-Val de Loire seront heureux de vous accueillir au salon REEDUCA sur le stand des URPS.

133 exposants seront présents pour cette nouvelle édition où vous pourrez découvrir toutes les nouveautés du matériel kiné, assister à des conférences et à différentes animations. Des ateliers auront également lieu. N'hésitez pas à venir à notre rencontre pour un moment d'échange sur nos actions et vos souhaits.

Pour obtenir votre badge :  
[www.salonreduca.com](http://www.salonreduca.com)

## Infos :

Parc des expositions

1, Place de la Porte de Versailles 75015 Paris.  
Pavillon 5 - Stand 5-2 D 008

Du jeudi 25 au samedi 27 octobre

**Horaires :** jeudi et vendredi de 9h30 à 19h  
et le samedi de 9h 30 à 18h30

## ROR

# Répertoire Opérationnel des Ressources

Décrire son activité en quelques clics est désormais possible grâce au ROR ! Cet outil numérique sécurisé accessible uniquement à tous les professionnels de santé libéraux et hospitaliers permet de décrire vos spécificités professionnelles et vos horaires de consultation. Il vous permettra également d'orienter vos patients vers d'autres professionnels de santé ou des établissements de santé.

L'ARS a inscrit l'ensemble des kinésithérapeutes sur ce répertoire. À vous de décrire vos activités en remplissant les différents items proposés.

[www.ror-centre.fr](http://www.ror-centre.fr)

email : [ror-centre@sante-centre.fr](mailto:ror-centre@sante-centre.fr) - tél : 02 38 22 97 99

## SPS

# Soins aux Professionnels de Santé

L'URPS MKL CVdL a renouvelé son adhésion pour 2018 / 2019 à l'association SPS.

Vous êtes en situation de burn out, la dépression vous guette, vous n'arrivez pas à vous libérer de vos addictions : appelez gratuitement la plateforme au numéro vert 24h/24 : **08 05 23 23 36**

Un professionnel expérimenté répondra à votre appel pour une prise en charge psychologique et une orientation spécifique. Les étudiants en kinésithérapie chez les Maîtres de stage de notre région peuvent bénéficier des services de l'association.

**La plateforme SPS est désormais accessible via l'appli SPS.**

Vous pouvez rappeler le même consultant pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Asso SPS est téléchargeable bien entendu gratuitement pour les MK de notre région sur votre smartphone, sur Apple Store et sur Google Play Store.

## MSP

# Place des Non Professionnels de Santé dans les MSP

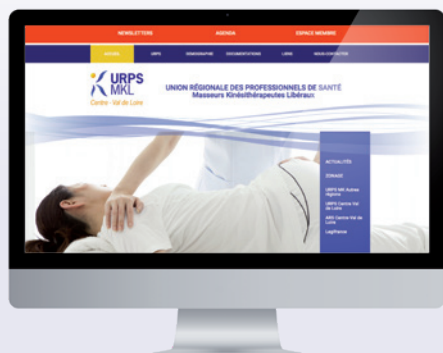
Actuellement, l'article de loi L6323-3 concernant les MSP a été **conforté** par le Conseil d'État, **argumenté** par Mme Marisol Touraine, ex-ministre de la santé, **expliqué** dans des documents écrits par les PAPS (Portails d'Accompagnement aux Professionnels de Santé) de différentes ARS, **reconnu officiellement** par le Syndicat Français Des Ostéopathes (SFDO) et **même regretté** par deux parlementaires.

En l'état, les non-professionnels de santé ne peuvent pas exercer à **titre libéral** dans une MSP ayant reçu des fonds publics, peut-être pour éviter certaines dérives. Ils peuvent cependant y travailler en tant que **salariés ou vacataires** payés par la Sisa. Il leur est toujours possible d'exercer **en libéral** dans le même immeuble, avec une porte

d'entrée distincte et des locaux non communicants avec ceux de la MSP. Un non-professionnel de santé peut toujours intégrer une ESP, un pôle de Santé ou une CPTS pour y travailler en coopération sur des sujets précis.

L'URPS MKL CVdL ne veut pas empêcher un non-professionnel de santé de travailler mais simplement faire respecter l'écriture de la loi qui indique parfaitement le cadre d'intervention de chacun.

En 2019, l'URPS MKL CVdL va s'employer à faire respecter juridiquement sur le fond, le texte de loi actuel pour enfin clarifier toutes les situations ambiguës où nombre de MSP sont peu regardantes sur la profession de leurs locataires libéraux.



## Retrouvez-nous sur Internet !

Nous vous invitons à venir le consulter régulièrement :

**[www.urpsmkl-centrevaldeloire.fr](http://www.urpsmkl-centrevaldeloire.fr)**

Nous l'avons voulu pratique : les informations sont accessibles en 3 clics !

Il vous aidera à trouver les réponses aux questions que vous vous posez au cours de l'exercice de votre activité professionnelle.

Il vous permettra aussi de vous rendre compte du travail réalisé par les différents membres élus de votre URPS MKL Centre-Val de Loire.